

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Notre dossier
Natura 2000 en mer
p. 2-3

À la carte
Natura 2000 le réseau
p. 4

Naviguer en symbiose avec l'environnement



Le golfe du Morbihan vu du ciel. La question des usages est particulièrement critique dans cet espace marin quasiment fermé.

L'année dernière, près de 12 000 bateaux de plaisance neufs ont été vendus en France, soit 7 % de mieux qu'en 2016. Une popularisation du loisir qu'il faut accompagner.

Comment permettre aux usages de se développer sans porter atteinte au patrimoine naturel et à la qualité de l'eau, c'est la question que nous nous posons en permanence ». Ronan Pasco est à la tête du Parc naturel régional du golfe du Morbihan. La question des usages est particulièrement critique dans cet espace marin quasiment fermé, où l'on dénombre près de 7 000 places de mouillage, de Vannes à la baie de Quiberon. « Il faut une dizaine de marées pour renouveler l'eau du golfe. Tout, ici, prend des proportions plus

importantes », souligne-t-il. En 2015, son parc a gagné un appel à projets lancé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) sur cette problématique. « Notre réponse a été de sensibiliser non seulement les clubs nautiques volontaires, mais aussi d'aller à la rencontre des usagers. Nous avons recruté une médiatrice qui est sur le plan d'eau toute la journée, au mouillage ou sur les plages ».

Un guide des bonnes pratiques a été édité et distribué à plus de 10 000 exemplaires. « Lors de la deuxième saison, elle a retrouvé une vingtaine de plaisanciers qu'elle avait déjà sensibilisés, et qui lui ont dit avoir changé leurs pratiques. Il y a une prise de conscience », sourit Ronan Pasco.

Quant aux capitaines des navires à passagers qui sillonnent le golfe, ils ont souvent intégré les informations délivrées par le Parc naturel. « L'important, au sein des aires marines protégées, c'est d'encourager l'exemplarité en matière d'éco-navigation. Il faut expérimenter un certain nombre de choses, pour ensuite les déployer sur une échelle plus large », sou-

ligne Stéphanie Tachaires, chargée de mission au sein de l'AFB.

Tout compte : l'impact du comportement des usagers, le rejet des eaux grises et noires, le mouillage dans des zones protégées, le dérangement des oiseaux... Mais les effets produits par le bateau en lui-même doivent aussi être pris en considération. « Avoir le moins d'impact possible sur le milieu implique aussi le cycle de vie du bateau », insiste Sophie Boyer, chargée de mission à Econav, qui promeut la navigation écologique. Les vieilles coques, très nombreuses sur le littoral, sont très complexes à recycler. « L'écoconception des bateaux doit prendre en compte la fin de vie des navires. Cela passe sans doute par l'utilisation d'autres matériaux que le polyester, dont la réutilisation est très embryonnaire », explique-t-elle. Des coques en chanvre ou en bois stratifié sont développées actuellement. Une Responsabilité élargie des producteurs (REP), assortie d'une écotaxe mise en place en 2019, doit inciter la filière dans son ensemble à évoluer.

Natura 2000 en mer : une ambition de taille

Avec l'extension de Natura 2000 au large, la France a fait un bond de géant dans la préservation de la biodiversité en mer.

En 2017, la France comptait 41 683 km² de surface marine en réseau Natura 2000. En 2018, le réseau, complété de huit nouveaux sites marins, compte désormais 215 zones couvrant 123 540 km².

Cette extension permet de mieux prendre en compte certaines espèces de mammifères comme le marsouin commun, le grand dauphin, ou des espèces d'oiseaux tels le pétrel, le puffin ou la sterne.

« L'extension du réseau Natura 2000 au large, c'est l'opportunité d'améliorer la cohérence et la suffisance du réseau dans de nouvelles zones qui vont au-delà des douze milles nautiques. Cette nouvelle extension fait du réseau Natura 2000 français l'un des plus étendus en Europe, et marque la responsabilité particulière de la France en mer de par la densité spatiale de ces écosystèmes », note Sophie-Dorothee Duron, adjointe au sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes littoraux et marins au ministère de la Transition écologique et solidaire. « L'amélioration des connaissances du milieu marin permettra de consolider le réseau Natura 2000 dans le futur ».

France et pays tiers

La désignation des sites va désormais permettre d'y déployer des actions de conservation précises. La pêche professionnelle mais aussi les activités de pose de câbles sous-marins, d'extraction de granulats ou de transport maritime, pourront être régulées tout comme les activités de loisir.

« L'objectif à atteindre est double, détaille Anne



Puffin cendré (*Calonectris diomedea*) en vol dans la zone Natura 2000 des Blancs sableux de l'Espiguette.

Nicolas, chef du service protection et usages du milieu marin à l'Agence française pour la biodiversité. Il faut à la fois atteindre l'objectif de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et considérer la viabilité de l'activité économique ».

Dans le cas de la pêche professionnelle, il faut que ces mesures s'appliquent aux navires français comme à ceux des pays tiers pour qu'elles soient véritablement efficaces. « Nous sommes dans le champ de compétences de la politique commune de pêches (PCP). Pour réguler les activités économiques

d'autres pays européens, il faut passer par une réglementation européenne ».

Des mesures de gestion seront décidées lors de comités de pilotage locaux rassemblant l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés. Chacune de ces zones bénéficiera donc de prescriptions ciblées à mettre en place. « C'est une phase de travail et de dialogue qui va durer plusieurs années, estime Anne Nicolas. Nous cherchons avant tout à bien dimensionner les mesures à prendre au regard des objectifs de préservation ». L'Agence française pour la biodiversité est pressentie pour devenir gestionnaire de ces sites.

3 questions à...



Thibaut de Bettignies
Unité mixte de service
Patrimoine Naturel
(AFB-CNRS-MNHN)

“ Pour les récifs profonds, c'est une grande avancée

Quelles sont les avancées pour la préservation du milieu naturel ?

Nous avons augmenté la surface de protection marine de 175 %. Aujourd'hui, il y a une meilleure prise en compte de l'aire de répartition des grands mammifères et oiseaux marins. Le réseau couvre désormais plus de 20 % de leur population totale pour la plupart des espèces considérées. Pour les récifs profonds, c'est une grande avancée. Ce sont des systèmes très particuliers, comme les coraux froids, qui ont une croissance très lente, et qui n'étaient jusque-là pas protégés.

Quelles sont aujourd'hui les priorités dans la gestion de ce réseau ?

Pour les récifs, il faut une interdiction des perturbations physiques au fond, dans l'intégralité de la zone, pour laisser au milieu le temps de se remettre en bon état et permettre son maintien. Pour les oiseaux et les mammifères marins, le suivi doit continuer pour mieux prendre en compte la variabilité et la distribution de ces espèces. Et puis il faut commencer à travailler sur l'impact des prises accessoires grâce à des campagnes d'embarquement, pour connaître l'étendue de la pression sur les différentes espèces.

Existe-t-il aujourd'hui des lacunes à combler dans le réseau au large ?

Pour les oiseaux, il y a quelques lacunes dans la Manche Est, notamment en hiver. En Méditerranée, des discussions sont en cours pour aboutir à des propositions de protection dans le golfe du Lion. Pour les mammifères marins, certains manques persistent encore, sur la Manche Est et en Méditerranée, et une insuffisance en général de prise en compte du talus continental qui est une zone fonctionnelle très importantes pour les mammifères. En ce qui concerne les récifs, le choix a été fait de s'arrêter à une profondeur de 1 000 - 1 500 mètres. Or, il aurait été préférable de prendre en compte l'entité des canyons et aller jusqu'à la plaine abyssale.

Préserver la biodiversité au large

Les récifs coralliens, les oiseaux et mammifères marins sont au cœur de la désignation de Natura 2000 au large.

En Atlantique, les zones Natura 2000 en mer suivent le talus continental. « Les mammifères marins, comme le grand dauphin ou le marsouin commun, sont très inféodés au talus et à ses canyons, des zones extrêmement favorables à ces espèces, explique Olivier Van Canneyt, biologiste marin à l'observatoire Pélagis. Leur mobilité est très importante. C'est pour cela que nous avons proposé des secteurs étendus pour être à la bonne échelle ».

La France est également dans les temps. « Nous avons la chance d'être encore peu impactés par les activités humaines, poursuit Olivier Van Canneyt. Aujourd'hui, le marsouin revient au large de nos côtes : il a quitté la mer du Nord à cause de l'exploitation et du sur-aménagement des eaux. Ces grands sites vont nous permettre d'éviter de faire la même erreur qu'ailleurs ».

Relations méconnues

En Méditerranée, l'accent a également été mis sur la préservation des récifs. « Nous avons voulu mettre en protection des zones de roches profondes qui abritent une multitude d'espèces : éponges, gorgones, corail jaune, noir ou blanc... », détaille Adrien Goujard, du Gis Posidonie. « Ces roches, dans les canyons, ce sont des « hotspots » de biodiversité ». Les scientifiques se demandent même si elles ne sont pas interconnectées. « On se demande jusqu'où un canyon en alimente un autre. Grâce aux courants, les coraux blancs peuvent envoyer des jeunes coraux sur des

roches éloignées. Si on détruit ces roches, on détruit les liens qui les unissent ».

« Il ne faut pas mettre des barbelés sur la mer, les espèces bougent, s'adaptent. Nous avons le sentiment que les zones retenues, notamment dans le golfe de Gascogne, sont trop étendues et sont susceptibles d'avoir des incidences potentielles sur nos navires hauturiers, tempère Hubert Carré, directeur du Comité national des pêches maritimes. Au-delà de Natura 2000, entre les zones dévolues à l'éolien en mer, à l'extraction de granulats ou aux passages de câbles, les pêcheurs voient se réduire leurs zones de pêche. Aujourd'hui, il n'y a pas de vision globale, alors qu'il faut arrêter de raisonner problème par problème. Tout le monde doit cohabiter. Pour ces raisons, nous demandons que les zones définies ne soient pas gravées dans le marbre ».

« La gestion en surface de ces grandes zones passera par des mesures d'adaptation et non d'interdiction, rassure Vincent Toison, de l'AFB. Dans l'hémisphère sud, par exemple, il n'y a plus aucune capture accidentelle d'albatros et de pétrel grâce à des évolutions de techniques. Il n'y aura pas de mise sous cloche, mais il faut avancer ».

En revanche, sur les zones de récifs identifiées en mer, il y aura un arrêt de la pêche profonde comme annoncé pendant la désignation. « C'est une nécessité, compte tenu de la très grande sensibilité de ces zones et du temps de leur remise en état, souligne Vincent Toison. En Atlantique, les pêches en interaction avec les écosystèmes profonds font d'ailleurs déjà l'objet d'une interdiction par un règlement européen depuis janvier 2017 ». La mise en place de vastes zones de protection de la biodiversité marine dans les eaux européennes est essentielle pour garantir une protection cohérente aux différentes espèces.



Récifs coralliens, un enjeu pour l'humanité, est une exposition immersive d'Alexis Rosenfeld organisée en partenariat avec l'AFB à la Maison de l'Unesco, à Paris, jusqu'au 30 août.

44, c'est le nombre de projets retenus par l'appel citoyen « Mon projet pour la planète » lancé en 2017 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'AFB et l'Ademe. Cinq projets concernent le milieu marin. Ils bénéficieront d'un financement. www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/mon-projet-pour-la-planete-les-44-laureats

Appel à projets « biodiversité ultramarine » : saison 2

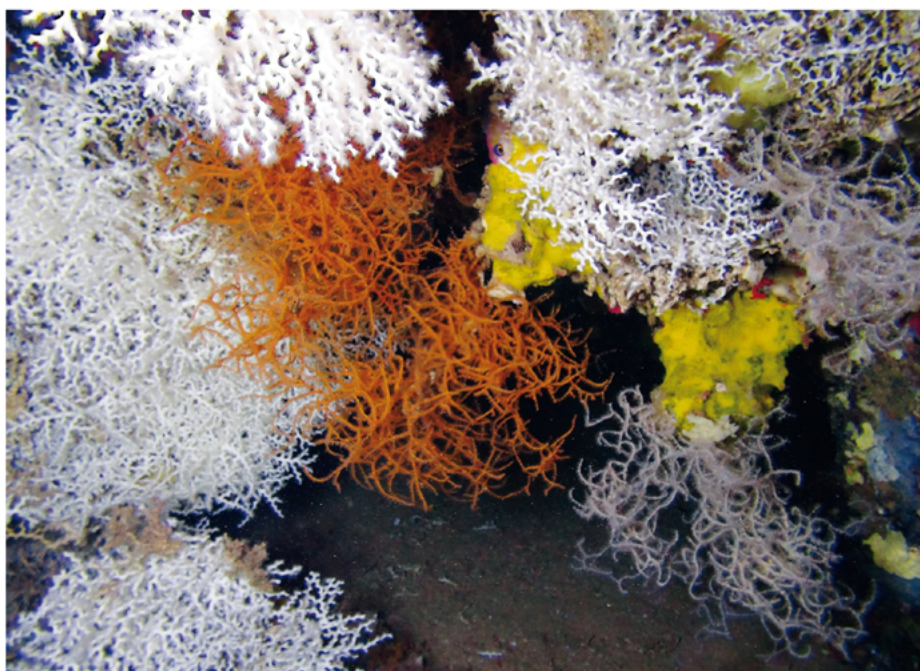
Nouvelle chance de décrocher un financement dans le cadre de la deuxième session de l'appel à projets « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en outre-mer », lancé en février dernier par l'AFB avec l'appui de ses partenaires. Associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels et acteurs économiques peuvent candidater jusqu'au 1er septembre prochain. Pour en savoir plus : www.afbiodiversite.fr

État de conservation des habitats protégés par Natura 2000 en mer

Habitat	Atlantique	Méditerranée
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		
Herbiers de posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)	Posidonies absentes	
Estuaires		
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		
Lagunes côtières		
Grandes criques et baies peu profondes		
Récifs		
Grottes marines submergées ou semi-submergées		

■ Défavorable mauvais	■ Favorable
■ Défavorable inadéquat	■ Non évalué

Mar'Ha, le premier projet européen Life attribué à la France, a été officiellement lancé le 4 juillet dernier à Brest, par l'AFB et ses partenaires. Il vise à améliorer la protection des habitats N2000. www.aire-marines.fr/Partager/Projets-europeens/Projet-Life-integre-sur-les-habitats-naturels-marins-MarHa



Du corail blanc (*Madrepora oculata*) observé à 200 mètres de profondeur, dans le canyon de Cassidaigne.

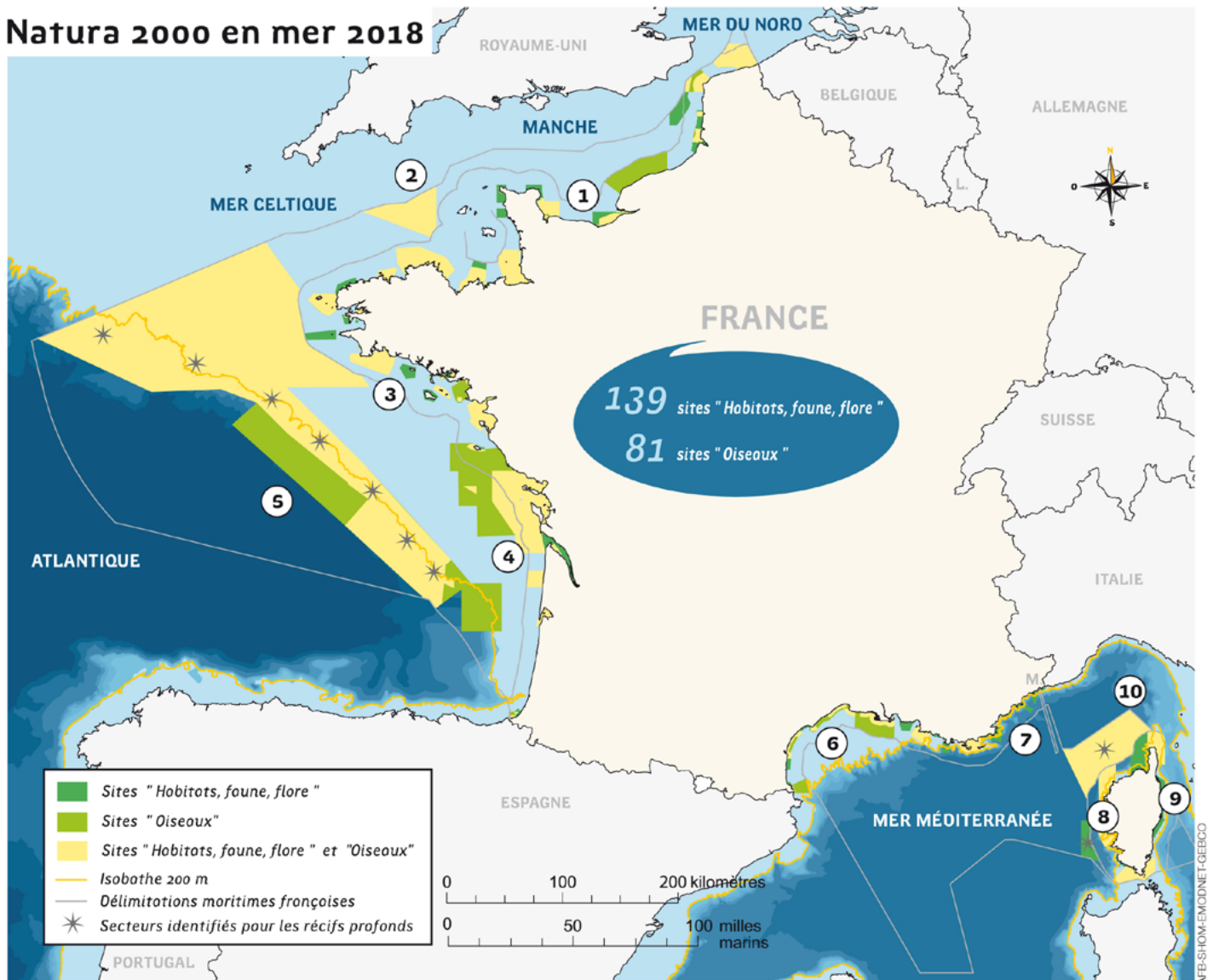
Le réseau Natura 2000 en mer

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels opérationnels depuis 2004 qui rassemble une biodiversité ayant une grande valeur patrimoniale. L'objectif de l'Union Européenne est de maintenir la diversité biologique des milieux dans une logique de protection et de développement durable. Ce réseau répond à deux directives européennes qui visent à la protection des habitats, de la faune et de la flore d'une part, et des oiseaux de l'autre. Il a été élargi à partir de 2008 à un ensemble de

sites marins (Natura 2000 en mer), essentiellement concentrés le long des côtes. Le réseau est aujourd'hui complété au large par la désignation de huit nouveaux sites après un important travail de concertation, réunissant les services de l'État, les scientifiques ainsi que les acteurs socio-économiques. La hiérarchisation des enjeux écologiques à l'échelle de chaque façade maritime et à celle de chaque site a servi de guide. C'est une avancée majeure dans la protection de zones hauturières

en particulier pour les oiseaux marins, le grand dauphin, le marsouin commun et les récifs profonds. Les 220 sites représentent en superficie 34 % de la zone économique exclusive de métropole. Pour chaque site, un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs concernés est créé. Il a la charge de proposer à l'État les mesures de gestion pour assurer la conservation de ces sites qui constituent un des réseaux les plus importants d'Europe.

Natura 2000 en mer 2018



- Sites "Habitats, faune, flore"
- Sites "Oiseaux"
- Sites "Habitats, faune, flore" et "Oiseaux"
- Isobathe 200 m
- Délimitations maritimes françaises
- ★ Secteurs identifiés pour les récifs profonds

Profondeur <

- 0 - 200 m
- Plateau continental
- 3 000 m
- Plaine abyssale

Quelques espèces et habitats à enjeux forts

- | | | |
|---|--|--|
| ① Mouette tridactyle | ④ Esturgeon, prés salés, barge à queue noire | ⑦ Coralligène, puffin yellouan, mouette mélanocéphale |
| ② Fou de Bassan | ⑤ Coraux profonds, océanite tempête, fulmar boréal | ⑧ Coralligène profond, goéland d'Audouin, cormoran huppé |
| ③ Puffin des Baléares, laminaire, grand dauphin | ⑥ Grand dauphin, gravelot à collier ininterrompu | ⑨ Herbier de posidonie |
| | | ⑩ Océanite, mouette pygmée, tortue Caouanne |

www.afbiodiversite.fr - www.aires-marines.fr

Directeur de la publication : Christophe Aubel – Rédactrice en chef : Agnès Poirer – Rédacteur : Pierre-Baptiste Vanzini – Ont participé à ce numéro : Julie Gourvès, Steven Piel, Vincent Toison
 Agence française pour la biodiversité : 16, quai de la Douane - CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2